

Enseigner la musique à l'école

Isabelle Lamorthe

P
PROFESSION
ENSEIGNANT

Enseigner la **musique** à l'école

Isabelle Lamorthe

L'auteur

Professeure de musique et formatrice d'enseignants en IUFM, **Isabelle Lamorthe** a été responsable de la revue Dialogue du Groupe Français d'Éducation Nouvelle. Préoccupée de la réussite de tous dans un domaine trop souvent réservé à une minorité, elle s'est attachée à inventer des pratiques pédagogiques permettant de remettre sur leur voix ceux, enfants ou adultes, qui pensaient l'avoir perdue.

Du même auteur...

De la musique avant toute chose, Magnard, 1984.

Quelles pratiques pour une autre école? Tous capables! (collectif), Groupe Français d'Éducation Nouvelle, Casterman, 1982.

Remerciements

Tous mes remerciements à Gérard de Vecchi, Pierre Leroy, Pierrette Epzstein, Lorella Bugeat, Alain Dalongeville, François Saadi, Gaël Andrews, ainsi qu'à tous mes amis de l'Éducation Nouvelle.

Merci également à tous les étudiants, enseignants, stagiaires qui ont contribué à la mise en œuvre créative des démarches rapportées dans cet ouvrage.

Si vous souhaitez être tenus au courant de nos publications, demandez notre catalogue *Pédagogie* à :

Hachette LPC, BP 34, 86508 Montmorillon Cedex.

www.hachette-education.com

ISBN 978-2-01-181557-6

© HACHETTE LIVRE 1976, 43, quai de Grenelle, 75905 PARIS CEDEX 15

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Introduction : Du bon usage de la fausse note	5
Partie 1 : Pédagogie du modèle ou pédagogie de la création ?	
Un détour par les arts plastiques	10
Pour un autre rapport au modèle	20
Partie 2 : Écoute active, écoute créative	
L'écoute passive	30
À la découverte de sa propre oreille	34
Écouter pour recréer, réécouter pour créer	38
De l'idéalisation à l'appropriation	46
Écouter pour reconnaître	52
Partie 3 : Improviser, pour mieux jouer	
L'improvisation collective	64
L'analyse des processus mis en œuvre	72
Socialisation et individualisation	79
L'exploration sonore	86
Partie 4 : Pour une nouvelle conception de l'apprentissage	
À propos de l'apprentissage des rythmes	96
Réconcilier invention et transmission	104
Les différents modes de transmission	106
Partie 5 : Sortir de l'alternative du « j'aime/j'aime pas »	
Des goûts et des couleurs	110
Travailler avec ce que l'on rejette	116
Présenter les musiques que l'on aime	122
Partie 6 : De l'affrontement à la communication	
Les problèmes de « discipline »	128
Ce que nous révèlent les jeux de rôles	132
Partie 7 : Le chant... pour que chacun (re)trouve sa voix	
La peur de chanter devant les autres	140
L'apprentissage d'une chanson	146
Interprétation et transmission orale	159
Conclusion : Changer de regard	169

Du bon usage de la fausse note

Le droit à l'erreur, pourtant prôné officiellement depuis un certain temps, a encore peu droit de cité dans le domaine musical : l'erreur, c'est la *faute*, symbolisée en musique par la fausse note qui est guettée par le professeur et qui peut annuler à elle seule le bénéfice de ce que l'on vient de produire.

Dans la tête de l'apprenant, elle finit ainsi par prendre une place démesurée : un enfant ou un adulte qui se trompe ne se donne généralement pas le droit de continuer, s'interrompant soit en s'excusant, soit en s'invectivant lui-même, selon qu'il se met à la place de l'élève soumis ou qu'il intériorise le rôle du professeur, mais se condamnant dans les deux cas.

Pour ce qui est de l'enseignement dans les conservatoires, on connaît depuis une enquête menée il y a une dizaine d'années⁽¹⁾, les conséquences de cet échec : un abandon généralisé, non seulement en quittant l'école de musique, mais en renonçant à toute pratique personnelle.

À propos d'une pédagogie noire...

C'est pourquoi certains n'ont pas hésité à parler de « *pédagogie noire* » : une pédagogie qui aboutirait à un processus de destruction des capacités créatrices de l'enfant... De fait, dans de nombreux entretiens, des mots très durs ont pu être prononcés contre ce type d'enseignement.

Beaucoup évoquent des situations d'humiliation : « *Quand on se plantait à la flûte, il y avait toujours des ricanements, et le professeur laissait faire...* », voire de violences physiques : « *Quand on ne chantait pas, on recevait un coup d'ardoise sur les doigts.* », « *À chaque fausse note sur mon violon, je recevais un coup d'archet sur le poignet.* »

D'autres ont exprimé leur sentiment d'exclusion : « *Je chantais faux : de la 6^e à la 3^e, je n'ai pas eu le droit de chanter...* », ou d'auto-exclusion : « *Ma prof de piano était super agressive dès que je faisais une fausse note. Maintenant je n'ose plus toucher le piano.* »

Ceux qui ont connu cette situation en gardent une trace profonde, même si cela s'est accompagné d'une volonté de ne pas blesser l'enfant (lui demander, par exemple, de ne pas chanter pour lui permettre de ne pas se faire remarquer). Mais la violence reste la même. Ce qui s'inscrit dans la tête de celui qui est exclu, c'est un sentiment de fatalité : on ne lui laisse pas d'issue, il pense donc n'avoir aucune chance de s'en sortir.

1. Par le sociologue Antoine Hennion (de 1980 à 1983).

Un mécanisme de désinvestissement

Lorsque je fais évoquer par un mot le sentiment dominant qui résulte de ce vécu, je suis à chaque fois étonnée de l'ampleur et de la violence des réactions conservées presque intactes depuis : « pénible », « horrible », « catastrophique », « affreux », un « cauchemar »... sont des termes qui reviennent très souvent. Dès lors, comment s'étonner que la musique devienne synonyme pour ceux-là de « dégoût, d'ennui, de frustration » ?

On a ici tout le mécanisme qui mène au désinvestissement, à ce qu'on croit être un manque de motivation et qui, en fait, recouvre de différentes manières le coup d'arrêt porté au *désir de faire*.

Une violence que l'on retourne contre soi-même

Le pire n'est peut-être pas là. Car la colère (ou la déception) sous-jacente pourrait laisser penser à une vision critique d'un enseignement qui a dépossédé la personne de ses capacités initiales. Mais la plupart du temps, il n'en n'est rien, car la même personne qui vient de mettre en cause ce type d'enseignement va s'empresse de préciser : « *De toute façon, je suis nulle en musique.* », ou : « *Je suis pas très doué.* », ou : « *Je me suis toujours dit que je n'avais pas d'oreille.* »

Combien de fois ai-je entendu ces affirmations, comme pour expliquer – et excuser – ce qu'ils ont subi. De là un glissement imperceptible vers l'intériorisation de l'échec (voir l'utilisation du « je ») : s'il y a eu échec, c'est bien de ma faute, c'est moi qui ne suis pas doué... et du même coup, on aboutit à la justification de ce qui semblait pourtant indéfendable !

Sans compter les innombrables « *je chante faux* », qui symbolisent une identification globale de la personne à cette notion de faux, comme si c'était un fait de nature – de naissance ? –, que la personne admet comme une vérité incontestable. Il suffit alors, parfois, d'une seule remarque, surtout si elle vient d'un spécialiste, pour confirmer cette affirmation d'Alice Miller : « *Lorsque tout l'effort entrepris vise à éduquer des enfants de telle sorte qu'ils ne s'aperçoivent pas de ce qu'on leur inflige,... le sujet ressent la volonté de l'autre comme la sienne propre.* » (Alice Miller, *C'est pour ton bien*, Aubier, 1984)

Pour une autre pédagogie

Cet enseignement de la musique n'est pourtant pas une fatalité, comme en témoignent depuis quelque temps l'évolution des mentalités, et le développement des pédagogies dites « *d'éveil musical* ». Professeur de musique, j'ai moi-même eu l'occasion d'en

faire souvent le constat lors de mes propres explorations. C'est d'ailleurs ce dont je veux ici me faire l'écho, pour ouvrir d'autres voies.

Un enseignement qui donnera la priorité à l'*écoute active*, à des pratiques d'improvisation et d'invention, à une autre conception de l'apprentissage, pour développer la créativité et la liberté de l'apprenant. Un enseignement qui portera l'accent sur la tolérance et la sympathie (au sens étymologique), à l'égard de ce (de ceux) que l'on rejette, sur la communication aussi... pour que le cours de musique ne soit plus ce lieu où s'affrontent maître et élèves, mais un théâtre qui permettra à chacun de (re)trouver sa voix. Ce que nous appelons : *une pédagogie de la création*.

